

Valorisation et exploitation durable des aires protégées d'Afrique occidentale : un nouveau défi, mythe ou potentialité ?

Un potentiel valorisable existe-t-il encore ?

François Lamarque, Dr vétérinaire spécialiste en gestion/valorisation
de la faune africaine

Guy Apollinaire Mensah, spécialiste en élevage non conventionnel

Sur habitués par les médias au spectacle des parcs d'Afrique de l'Est où les espèces spectaculaires comme les fameux « *Big Five* » le disputent aux grandes concentrations d'animaux, les touristes sont souvent déçus par celui que leur proposent les aires protégées d'Afrique Occidentale. Il en résulte que les parcs nationaux de cette partie du continent sont peu visités et ce, d'autant plus que leurs infrastructures d'accueil sont souvent en mauvais état et qu'ils sont rarement proposés à des prix compétitifs par les Tours opérateurs vendant des circuits « découverte de la faune ». À titre d'exemple, près de 270 000 personnes ont visité les 12 parcs nationaux de Tanzanie en 1997/1998 générant un revenu d'environ 14 218 200 dollars US, alors qu'en 2001, le nombre des entrées payantes dans l'ensemble des parcs nationaux d'un pays pourtant bien doté en matière de faune, comme le Cameroun, se chiffrait en centaines et ne rapportait que 68 000 dollars US.

Et pourtant, n'est-il pas plus excitant de surprendre un éléphant au détour d'une piste caillouteuse zigzagant parmi les *Terminalia* que d'aller à un rendez-vous annoncé avec un troupeau de buffles paissant dans une savane herbeuse désespérément plate ?

Évidemment, cet aspect sauvage et aléatoire, qui peut séduire quelques aficionados, n'est pas attractif pour la majorité des touristes qui veulent rentabiliser un séjour généralement court en observant un maximum d'espèces. Toutefois, il faut reconnaître qu'actuellement, seuls quelques rares parcs d'Afrique Occidentale peuvent prétendre satisfaire cet objectif : Zakouma au Tchad, l'ensemble du complexe écologique Wapo (les parcs nationaux « W », Arly, Pendjari et Otti) au Bénin, Burkina Faso, Niger et

Togo représentant une des plus vastes aires protégées avec deux réserves de biosphère dont une transfrontalière, Waza au Cameroun, le ranch de Nazinga et les réserves de Singou au Burkina Faso, la Gounda en RCA, et, pour les amateurs d'oiseaux, le Djoudj au Sénégal (photo 1).

Les raisons de la faible densité faunique de la majorité des parcs nationaux d'Afrique Occidentale sont multiples : historiques et/ou stratégiques, écologiques, climatiques, démographiques, économiques... Préférant adopter une démarche prospective, nous n'entrerons pas dans l'analyse détaillée de tous les facteurs qui ont conduit à cette situation, mais évoquerons plutôt la faisabilité actuelle d'une valorisation durable du potentiel de biodiversité indéniable que constituent encore les aires protégées en Afrique de l'Ouest.



Photographie 1 : Vol de pélicans, parc national du Djoudj, Sénégal
(photo : F. Lamarque, ONCFS, mai 2004)

Quelle structure pour une exploitation durable des aires protégées ?

Jusqu'à présent, dans la majorité des cas, c'était l'État qui gérait les parcs nationaux et les campements qui s'y trouvent (directement ou en confiant leur gestion à un opérateur privé, locataire des installations). Souffrant d'un manque évident de moyens, il s'avérait généralement incapable d'entretenir les installations touristiques et les infrastructures de visite et ce, d'autant plus qu'en raison de l'unicité budgétaire, les maigres recettes

réalisées étaient très rarement réinvesties dans l'aménagement et la gestion des aires protégées.

Pendant de longues années, les carences des États ont été palliées par des projets financés par l'aide internationale. L'impact de ces projets, de première génération, sur l'aménagement des parcs et le développement de la faune était très significatif, mais, s'estompait dès que le projet était terminé en raison notamment de l'impossibilité pour les États bénéficiaires de supporter les coûts récurrents générés. Bien que les nouveaux projets tentent d'éviter cet écueil en essayant de mettre en place des mécanismes durables de financement qui permettraient de préserver les acquis et d'assurer le fonctionnement des aires protégées sur le long terme, ils ne constituent toujours pas une solution pour une valorisation durable des aires protégées.

Il faut reconnaître que la conservation, puis la valorisation durable, des aires protégées d'Afrique Occidentale constitue en ce début du troisième millénaire un véritable défi que l'on pourrait résumer par la question suivante : est-il envisageable/admissible de soustraire de véritables îlots de biodiversité dans un milieu dégradé, aux appétits légitimes d'une population de plus en plus pauvre et confortée dans des droits par un processus de démocratisation et de décentralisation ?

Quelques mécanismes existant ou en devenir, peuvent peut-être apporter des éléments de réponse à cette question. Parmi ceux-ci, on peut citer les fondations, déjà fonctionnel en Mauritanie (fondation internationale du Banc d'Arguin – Fiba - assurant le fonctionnement du parc national du même nom), envisagée, à terme en Côte-d'Ivoire, et les fonds alimentés par diverses taxes et redevances comme le fonds national de lutte contre la désertification déjà en place (Tossou-Cocou, ce volume) et la création du fonds fiduciaire du centre national de gestion et de réserves de faune (comm. pers., Guy A. Mensah) au Bénin, ou encore les fonds prévus par les textes au Burkina Faso, en Guinée et au Cameroun.

La privatisation des campements (voire des aires protégées elles-mêmes) et l'attribution d'une autonomie financière aux parcs nationaux pourraient également apporter une solution au manque d'investissements et d'entretien et accroître la rentabilité des aires protégées. Cette démarche, en cours au Burkina Faso, est également prévue au Sénégal, pour le parc national du Niokolo Koba, en Côte-d'Ivoire et au Cameroun. Cependant, afin que les privés, locataires des campements touristiques ou tours opérateurs puissent faire les travaux indispensables pour réhabiliter les installations qu'ils exploitent ou développer leurs activités, il faudrait, vu la faible fréquentation actuelle des parcs nationaux, que la durée des contrats qui les lient à l'État soient assez longue pour qu'ils soient suffisamment sécurisés pour investir. Des bilans sur les problèmes rencontrés dans la gestion et l'aménagement des aires protégées ont été présentés au cours du séminaire pour le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Togo, la Sierra Leone, la Gambie, la Guinée et la république démocratique du Congo.

Enfin, outre le fait d'être parfaitement politiquement correct, l'implication des populations dans la gestion est sans doute, dans le contexte actuel, le système le plus prometteur pour assurer l'exploitation durable des ressources naturelles en général et des aires protégées en particulier (gestion participative). Quoi de plus légitime en effet que d'associer au premier chef les populations riveraines qui pâtissent généralement plus de la proximité des aires protégées qu'elles n'en bénéficient, aux retombées économiques que celles-ci sont susceptibles de générer ?

L'intervention des populations doit porter sur les décisions pour la conduite de l'aire protégée, mais elle peut aussi éventuellement concerner les méthodes de gestion et de suivi des populations animales. Au cours du séminaire plusieurs exemples cités lors de leurs communications par Bourgeot (ce volume), Egboou *et al.* (ce volume) ou encore Djenontin *et al.* (ce volume), montrent en effet que les savoirs traditionnels peuvent apporter une contribution non négligeable à la gestion durable des écosystèmes.

Néanmoins, si l'implication des populations dans la gestion de la faune sauvage est désormais passée du stade du concept (lancé dans le milieu des années 1980) à celui de la réalisation, force est de constater que les *success stories* les plus connues et les mieux assises se situent en Afrique australe (programme Campfire au Zimbabwe bien sûr, mais aussi « *conservancies* » en Namibie ou au Botswana) ; et, même si le ranch de Nazinga au Burkina Faso fait figure de pionnier à l'échelle du continent, les autres exemples de gestion participative en Afrique Occidentale connus ou présentés dans cette session par Bourgeot, Egboou *et al.* (ce volume), Mena wa Mena (ce volume), Missikpode et Sinsin (ce volume) ou Noupa (ce volume), n'en sont qu'à leurs prémises.

En effet, de nombreux pré-requis, indispensables au succès de cette approche, restent encore non satisfaits. C'est notamment le cas du droit d'accès aux ressources naturelles ou du droit d'usage de ces mêmes ressources par les populations. Par ailleurs, la représentativité des structures locales mises en place et la légitimité de celles-ci aux yeux de leurs administrés et du pouvoir central ne sont pas toujours évidentes surtout dans les sociétés non traditionnellement organisées selon le schéma qu'on veut leur imposer. De plus, les nouvelles structures communautaires générant des recettes deviennent des enjeux de pouvoir ; elles peuvent de ce fait être l'objet de toutes les dérives reprochées aux administrations centrales (favoritisme, népotisme, corruption, etc.) ce qui conduit à leur rejet pur et simple et à l'échec de la gestion communautaire. Il en ressort un besoin patent de préalables législatifs et sociologiques, bouleversant parfois l'ordre établi parfaitement mis en lumière par plusieurs communications comme celles de Agbényo (ce volume), de Tiega (ce volume) ou de Tonhilo *et al.* (ce volume).

Comment valoriser et exploiter durablement les aires protégées d'Afrique de l'Ouest ?

De même que chacune des structures évoquées précédemment (État, secteur privé, populations) a un rôle indispensable et complémentaire à jouer pour une gestion raisonnée et une exploitation durable du patrimoine naturel des aires protégées, plusieurs modes d'utilisation peuvent apporter leur contribution à une valorisation harmonieuse et pérenne des ressources naturelles.

Le tourisme de vision dit « classique », principalement du ressort du secteur privé, soutenu et encouragé par l'État est une alternative déjà assez bien maîtrisée mais qui n'assure que peu de retombées financières et économiques aux populations.

L'écotourisme défini par l'UICN comme l'ensemble des « Voyages et visites respectueux de l'environnement dans des sites naturels relativement intacts, motivés par l'observation et l'appréciation de la nature (et de tout élément anthropique s'y rattachant – ancien et actuel), qui encouragent la conservation, réduisent au minimum l'impact des

visiteurs et prévoient la participation socio-économique active de la population locale », nécessitant moins d'infrastructures de visite et/ou d'accueil que le tourisme classique, constitue un mode d'exploitation des aires protégées plus à la portée des populations riveraines de celles-ci et donc plus à même de leur faire accepter un voisinage souvent très « coûteux » en termes économiques et humains. En effet, les conflits causés par une interface faune sauvage/homme de plus en plus étendue pour des raisons climatiques, mais aussi très souvent anthropiques, l'homme entrant dans le domaine de la faune pour des raisons sociales ou économiques, augmentent, qu'il s'agisse de conflits pour l'utilisation de l'espace comme ceux présentés par Arouna et Sinsin (ce volume), Ballouche *et al.* (ce volume), Kiéma et Fournier (ce volume) ou Tondoh et Miller (ce volume), ou d'affrontements avec des agresseurs animaux « macroscopiques » comme les éléphants, les hippopotames (Agossevi, ce volume) ou les grands prédateurs ou « microscopiques », plus insidieux mais tout aussi problématiques, via la transmission de pathogènes.

Quelques expériences d'écotourisme sont en train de voir le jour en Afrique Occidentale, par exemple au Bénin dans le complexe WAP, en zone forestière (Worou et Sinsin, ce volume) et dans le golfe de Guinée (observation des mammifères marins), au Cameroun (réserve du Dja), en Mauritanie (Parc national du banc d'Arguin, photo 2), au Niger (girafes de Kouré, photo 3), au Nigeria (Lameed, ce volume), au Sénégal (périphérie du parc du Niokolo Koba), au Tchad (parc de Manda),...

Cependant, le développement d'un écotourisme basé sur la faune sauvage ne peut être tenté partout, plusieurs conditions fondamentales doivent être réunies pour que cette activité représente un mode d'exploitation durable. L'existence d'un réel potentiel touristique est la première de celles-ci. Le produit proposé est bien sûr basé sur la découverte de la faune, mais aussi sur celle de la flore (identification des principales espèces, utilisation par les animaux et l'homme,...) et du patrimoine culturel local. Une marche de quatre heures pour n'observer que deux animaux n'est pas frustrante si le guide sait intéresser le visiteur en lui faisant partager sa connaissance du milieu, elle devient par contre fastidieuse si elle se résume à un simple exercice sportif. Cette constatation fait surgir la deuxième condition indispensable à l'organisation d'un écotourisme de qualité : la formation des guides. La plupart des villageois connaissent en effet parfaitement les différentes composantes de leur écosystème, encore faut-il qu'ils soient capables de communiquer ces connaissances à des « étrangers ». Ceci ne sous-entend pas seulement une maîtrise correcte de la langue, mais également des qualités pédagogiques et andragogiques, et une maîtrise des techniques de communication. La mise en place de préalables techniques (formation) mais aussi législatifs et institutionnels est donc indispensable pour assurer un ancrage de cette activité dans le temps et dans l'espace.



Photographie 2 : Diversité et abondance de l'avifaune sont les principaux atouts du parc national du banc d'Arguin, Mauritanie (crédit photo : Louis-Gérard Martin d'Escienne, ONCFS, février 2003)



Photographie 3 : Écotourisme, girafes de Kouré, Niger (cliché A. Fournier, février 2002)

Enfin, comme le soulignent Kidjo *et al.* (ce volume) et Noupa (ce volume), une chasse bien gérée, qu'elle soit sportive ou villageoise, peut aussi permettre d'exploiter durablement ces aires protégées particulières que sont les zones d'intérêt cynégétique qui, dans certains pays de la sous-région constituent les derniers refuges de la grande faune.

Pour tous ces modes de valorisation, la connaissance et le suivi de la ressource à gérer sont primordiaux. La recherche qu'elle soit fondamentale ou appliquée, de développement ou d'action, évoquée au travers des communications de Ahokpe (ce volume), Galat-Luong et Galat (ce volume), Lebbie *et al.* (ce volume), Sinsin (ce volume), Toko Imorou et Sinsin (ce volume), trouve donc parfaitement sa place dans l'exploitation durable des aires protégées.

Alors, faut-il y croire ?

Les aires protégées d'Afrique Occidentale constituent encore un réservoir unique de biodiversité. Si la faune y a souvent fortement décliné, l'habitat y est en général conservé de manière tout à fait satisfaisante ce qui permettrait à la faune de se reconstituer rapidement dès lors que des conditions de quiétude satisfaisantes lui seraient assurées.

Plusieurs acteurs, chacun ayant sa stratégie et ses objectifs, sont concernés par l'exploitation durable des aires protégées, cette dernière pouvant être assurée au travers de plusieurs modes de valorisation. L'action synergique et équitable des divers acteurs telle que suggérée par Honloukou (ce volume) et la combinaison judicieuse de plusieurs modes d'exploitation pourraient permettre de valoriser durablement les aires protégées d'Afrique occidentale et, partant, de montrer qu'il y a encore une place pour la faune sauvage en Afrique de l'Ouest au XXI^e siècle.

Cette spéculation résolument optimiste est d'ailleurs partagée par plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest qui, malgré la mauvaise situation économique et sociale actuelle des parcs nationaux, continuent à créer des aires protégées. C'est le cas par exemple du Cameroun (Noupa, ce volume) où l'on assiste à un développement des aires protégées : en 2001, celles-ci représentaient 14,5 % du territoire national contre 7 % en 1999, l'objectif fixé étant de classer 20 % du territoire national ou du Mali, où le gouvernement crée des aires protégées dans les écosystèmes particuliers du pays (parc national du Bafing en zone préforestière, futures réserves du Tamesna et de l'Adrar des Ifoghas en zone présaharienne).

La création de ces nouvelles aires protégées de « deuxième génération » doit cependant suivre un schéma très différent de celui qui a prévalu après les indépendances. Faisant une large place à la consultation, à la concertation et à l'écoute des populations usfruitières des terroirs qui leur seront *de facto* soustraits (Noupa, ce volume), il devra garantir à celles-ci un certain nombre de droits d'usage réglementés sur tout ou une partie de la future aire protégée à l'instar de ce qui a été proposé au Sénégal pour le parc national des oiseaux du Djoudj (Usengumuremyi *et al.*, ce volume).

Bibliographie

AGBENYO D., ce volume – « La réglementation, un outil de gestion des aires protégées mal maîtrisé : cas du Togo », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

AGOSSEVI J., ce volume – « Conservation des hippopotames dans les terroirs villageois. Les zones humides du Mono (Bénin) », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

AHOKPE E., ce volume – « Le centre écologique du projet d'aménagement des massifs forestiers d'Agoua, des Monts Koufé et de Wari-Marou » résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

AROUNA O., SINSIN B., ce volume – « Exploitation des ressources biologiques et dynamique de la végétation dans la forêt classée de l'Alibori Supérieur au Bénin (secteur de l'arrondissement de Bagou) », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

BALLOUCHE A., BABA M. L. O., MOGUEDET G., ce volume – « Protection et gestion intégrée de zones humides sahéliennes de Mauritanie. Lacs d'Aleg et de Mâl (Brakna) », *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

BOURGEOT A., ce volume – « Démocratisation locale, gestion participative et anthropologie. Le cas de la réserve de l'Aïr-Ténéré (Niger) », *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

EGBOU P. B., MONGBO R. L., FLOQUET A., ce volume – « Communautés riveraines et gestion de la forêt marécageuse de Lokoly dans le Bas-Bénin », *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

DJENONTIN J. A., AMIDOU M., BACO N. M., ce volume – « Espaces pastoraux et environnement au nord-Bénin. Évolution des modes de gestion des ressources pastorales dans l'Alibori et le Borgou », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

FOURNIER A. SINSIN B. MENSAH G.A., 2007 – *Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ? Concilier conservation de la biodiversité et développement*, Paris, IRD, coll. Colloques et séminaires, CD-ROM

GALAT-LUONG A., GALAT G., ce volume – « Influence de l'anthropisation sur la répartition de la grande faune: la mangrove, un milieu refuge », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

HONLOUKOU A., ce volume – « Pauvreté, communauté et État : comprendre les enjeux stratégiques pour une meilleure gestion des aires protégées au Bénin », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

KIDJO F. C., SINADOUWIROU T., YEHOUEYOU-TESSI J., ce volume – « Chasse sportive au Bénin: quel bilan après dix années d'exercice (1990-2000) ? », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

KIEMA S., FOURNIER A., ce volume – « Utilisation de trois aires protégées par l'élevage extensif dans l'Ouest du Burkina Faso », *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

LEBBIE A., BARRIE A., FEIKA A., ce volume – « Integrating Rain Forest Research into Protected Areas Management: The Tiwai Island Wildlife Sanctuary Experience », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

MENA WA MENA. J.-B., ce volume – « La gestion participative des aires protégées en RDC : cas de l'ICCN », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

MISSIKPODE R., SINSIN B., ce volume – « Revenus monétaires fournis par l'exploitation de la forêt villageoise de Lokoli », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

NOUPA P., ce volume – « La participation des communautés riveraines à la gestion des ressources naturelles. La zone forestière du sud-est du Cameroun », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

TIEGA A., ce volume – « Priorities for Wetland biodiversity conservation in Africa », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

SINSIN B., ce volume – « Biomonitoring des habitats et des espèces menacées : une contribution de la recherche à l'interprétation des Aires Protégées », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

TOHINLO P., MONGBO R., FLOQUET A., ce volume – « Institutions locales et gestion des ressources naturelles: cas du complexe fluvio-lacustre d'Agonvè au Bénin », *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

TOKO IMOROU I., SINSIN B., ce volume – « Les phénomènes d'érosion et d'effondrement naturels des sols (« dongas ») du parc national du W et leur impact sur la régénération végétale », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

TONDOH J. E., MILLER V., ce volume – « Typologie des systèmes d'utilisation des terres et diagnostic pour une gestion durable dans la zone périphérique du Parc National de Taï, Côte-d'Ivoire », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

TOSSOU-COCOUC C., ce volume – « Le Fonds National de Lutte contre la désertification au secours des aires protégées au Bénin », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

USENGUMUREMYI J.-C., ce volume – « Impact du pâturage des animaux domestiques sur la végétation du Parc National des Oiseaux du Djoudj (Pnod) au Sénégal », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

WOROU N., SINSIN B., ce volume – « L'écotourisme en zone forestière: cas de la forêt classée de la Lama au Bénin », résumé, *in* FOURNIER A., SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

Sustainable improvement and use of the protected areas of West Africa: a new challenge, myth or potential?

Is there still a potential for improvement?

François Lamarque, veterinary surgeon, specialist in management
and development of African wildlife

Guy Apollinaire Mensah, specialist in unconventional breeding methods

Over-accustomed by the media to the sight of the parks of East Africa where spectacular species like the famous “Big Five” rival for attention with great herds of animals, tourists are often disappointed by what the protected areas of West Africa have to offer them. The result is that the national parks of this part of the continent are little visited, in addition to the fact that their facilities are often in poor condition and they are rarely offered at competitive prices by the travel agents that sell “wildlife discovery” tours. For example, almost 270 000 people visited the 12 national parks of Tanzania in 1997/1998, generating revenues of about US\$ 14 218 200, whereas in 2001, the number of paying entries in all the national parks of a country that is well endowed with wildlife, such as Cameroun, figured in the hundreds and only brought in US\$ 68 000.

However, isn't it more exciting to surprise an elephant on a detour of a stony track zigzagging among the *Terminalia* plants than to go to a programmed encounter with a herd of buffaloes grazing in a grassy savanna that is desperately flat ?

Evidently, this wild uncertainty, that could seduce some *aficionados*, is not attractive for the majority of tourists who want to turn to good account a stay that is usually short by seeing a maximum of species. All the same, it should be recognized that currently, only a few rare parks in West Africa can pretend to satisfy this objective: Zakouma in Chad, the ecological complex of the WAPO (the national parks of “W”, Arly, Pendjari and Otti) in Benin, Burkina Faso, Niger and Togo, represent one of the largest protected areas with two biosphere reserves, one of which one transborder, as well as

the Waza in Cameroun, the Nazinga Ranch and the Singou Reserves in Burkina Faso, the Gounda in the RCA, and for birdwatchers, the Djoudj in Senegal. (photo. 1)

The reasons for the low wildlife density in most national parks in West Africa are many : historical and/or strategic, ecological, climatic, demographic, economic... Preferring to adopt a prospective method, we will not get into the detailed analysis of all the factors that have led to this situation, but will rather raise the current feasibility of a sustainable improvement of the potential of the undeniable biodiversity the protected areas of West Africa still represent.



Photograph 1: Pelicans in flight, Djoudj National Bird Sanctuary, Senegal (photo, F. Lamarque, ONCFS, May 2004)

What kind of structure would be suitable for the sustainable use of protected areas?

Up to now, in most cases, it was the State that managed the national parks and the campsites within them (either directly or by entrusting them to a private manager, who rented the facilities). Suffering from an obvious lack of means, the State has usually proven incapable of maintaining the tourist facilities and the infrastructure and this, in addition to budget restrictions, the slim revenues earned have very rarely been reinvested in the improvement and management of protected areas.

For many years, shortages of government funds have been made up by projects financed by international assistance. The impact of these first generation projects on the improvement of parks and the development of wildlife has been very significant,

but has slowly disappeared as soon as the projects were over owing to the fact that it was impossible for beneficiary governments to sustain the recurring costs generated. Even though new projects have attempted to avoid this pitfall by trying to set up sustainable mechanisms of financing which would make it possible to preserve the gains and to ensure the functioning of protected areas in the long term, they have not always found a solution for the sustainable improvement of protected areas.

It should be recognized that conservation and the sustainable improvement of protected areas of West Africa constitute a real challenge at the beginning of the third millennium that could be summed up by the following question: is it possible/allowable to envision the retraction of veritable islands of biodiversity located in a degraded environment from the legitimate desires of a population who is increasingly poor and today reinforced in their rights by the process of democratisation and decentralization?

Certain existing or evolving mechanisms could perhaps provide some answers to this question. Among them, one could cite the foundations, already set up in Mauritania (the International Foundation of the Banc d'Arguin – FIBA - managing the national park of the same name) and envisaged eventually in Ivory Coast as well as the funds supported by several taxes and licence fees such as the National Fund for Desertification Control already set up (Tossou-Cocou) and the imminent creation of the Fiduciary Fund of the National Center for the Management of Wildlife Reserves (personal communication, Guy A. Mensah) in Benin, but also a number of diverse other funds created by law in Burkina Faso, in Guinea and in Cameroun.

The privatization of park campsites (indeed, the protected areas themselves) and the granting of financial autonomy to the national parks could also provide a solution to the lack of investments and upkeep and could increase the profitability of protected areas. This approach, already underway in Burkina Faso, is also planned in Senegal, for the National Park of the Niokolo Koba, in Ivory Coast and in Cameroun. However, in order for the private sector, the renters of the tourist camps or travel agents to be able to carry out the work indispensable for the rehabilitation of the facilities that they exploit or for the development of their activities, it will be necessary, in view of the low current use of the national parks, that the contracts signed with the State be long enough so that they feel sufficiently secure to invest. Assessments of the problems encountered in the management and improvement of protected areas have been presented for Benin, Burkina Faso, Cameroun, Ivory Coast, Niger, Nigeria, Senegal, Togo, Sierra Leone, Gambia, Guinea and the Democratic Republic of Congo.

Finally, apart from the fact that it is perfectly correct politically, the involvement of the local residents in the management of protected areas is without a doubt in the current context, the most promising system for ensuring the sustainable exploitation of natural resources in general and protected areas in particular (participative management). What could be more legitimate in effect than associating as a priority the riverain peoples who generally suffer more than benefit from the proximity of protected areas, with the economic returns that they are likely to generate ?

The intervention of local residents should concern decisions on the running of the protected area, but it could also eventually concern the methods used for the management and monitoring of wildlife populations. During this seminar several examples cited during their papers by Bourgeot (these proceedings), Egboou *et al.* (these proceedings), or Djenontin *et al.* (these proceedings), show, in effect that

traditional knowledge can provide a significant contribution to the sustainable management of ecosystems.

Nevertheless, if the involvement of the local residents in the management of wildlife has now gone from the stage of a concept (launched in the middle of the eighties) to that of reality, it must be admitted that the most well-known success stories and those that are the best established are located in South Africa (CAMPFIRE program in Zimbabwe of course, but also the “*conservancies*” in Namibia or in Botswana); and, even if the Nazinga Ranch in Burkina Faso ranks as a pioneer effort throughout the continent, other examples of participative management in West Africa that are known or presented in this session by Bourgeot (these proceedings), Egboou *et al.* (these proceedings), Mena wa Mena (these proceedings), Missikpode and Sinsin (these proceedings) or Noupa (these proceedings), are participative only in principle.

In effect, numerous prerequisites, indispensable for the success of this approach, remain to be fulfilled. This is notably the case with the access rights for natural resources or use rights for these same resources by local residents. In addition, the representativity of the local structures set up and their legitimacy in the eyes of their subjects and the central authority are not always evident, especially in societies that are not traditionally organized according to the plan that they want to impose on them. Also, new community structures that generate revenues become the stakes for power; they can become the object of all the mismanagement reproached of the central governments (favoritism, nepotism, corruption, etc.), which has led to their rejection, pure and simple and to the failure of community management. What emerges is a patent need for preliminary legislative and sociological measures sometimes overthrowing the established order perfectly illustrated in several papers such as those of Agbényo (these proceedings), of Tiega (these proceedings) or of Tonhilo *et al.* (these proceedings).

How to sustainably improve and use the protected areas of West Africa?

As each of the structures mentioned previously (the State, the private sector, the local residents) has an indispensable and complementary role to play for the rational management and the sustainable improvement and use of the natural heritage of protected areas, several modes of use can provide contributions to the harmonious and perennial improvement of natural resources.

Visual tourism, considered to be the “classic” form, and conducted mainly by the private sector, with support and encouragement from the State, is an alternative already well under control but which brings in few financial and economic returns to local residents.

Ecotourism is defined by the IUCN as all those “*tours and visits respectful of the environment to natural sites that are relatively intact, motivated by the observation and the appreciation of nature (and of all related anthropic elements - both ancient and modern), that encourage their conservation, reducing to a minimum the impact of visitors and anticipating the active socio-economic participation of the local residents*”, and requires fewer infrastructures and facilities for visitors than classic

tourism; it also constitutes a way of using protected areas that is more within the scope of the capacities of riverain peoples and thus the presence of this often “costly” neighbour in economic and human terms is more likely to be accepted. In effect, the conflicts caused by an increasingly extensive interface of wildlife/people for climatic reasons, but also very often for anthropic reasons, with people entering into the domain of wildlife for social and economic reasons, are growing, whether they be conflicts for the use of space as presented in the papers by Arouna and Sinsin (these proceedings), Ballouche *et al.* (these proceedings), Kiéma and Fournier (these proceedings) or Tondoh and Miller (these proceedings), or confrontations with “macroscopic” animal aggressors such as elephants, hippopotamus (Agossevi, these proceedings) and other large predators, or “microscopic” aggressors, more insidious but just as problematic, via the transmission of pathogens.

Some positive experiences of ecotourism are beginning to have an impact in West Africa, such as for example the WAPO complex in Benin, in the forest zone (Worou and Sinsin, these proceedings) and in the Gulf of Guinea (observation of marine mammals), in Cameroun (the Dja Reserve), in Mauritania (National Park of the Banc d’Arguin, photo 2), in Niger (the giraffes of Kouré photo 3) in Nigeria (Lameed), in Senegal (the periphery of the Niokolo Koba Park), in Chad (Manda Park), ...

However, the development of ecotourism based on wildlife cannot be attempted everywhere, as several fundamental conditions must be satisfied for this activity to represent a mode of sustainable exploitation. The existence of a real tourist potential is the first one. The product proposed is of course based on the discovery of wildlife, but also on the discovery of the vegetation (identification of the main species, use by animals and people,...) and of the local cultural heritage. A walk of four hours just to observe two animals is not frustrating if the guide knows how to interest the visitor by sharing his knowledge of the environment, whereas it becomes tedious if it is just simple physical exercise. This observation brings us to the second indispensable condition for the organization of an ecotourism of quality: the training of the guides. Most villagers have a perfect knowledge of the different parts of their ecosystem, but they must be capable of communicating their knowledge to “foreigners”. This implies not only a correct mastery of the language, but also pedagogical and androgical qualities, and a mastery of techniques of communication. Setting up techniques (training) and also the legislative and institutional prerequisites is therefore indispensable for ensuring that this activity is firmly anchored in time and in space.



Photograph 2: The diversity and abundance of birdlife are the principal assets of the Banc d'Arguin National Park, Mauritania (photo. Louis-Gerard Martin d'Escricenne, ONCFS, February 2003)



Photograph 3: Ecotourism, giraffes of Kouré, Niger (photo. A. Fournier, February 2002)

Finally, as emphasized by Kidjo *et al.* and Noupa (these proceedings), hunting that is well managed, whether it is sport hunting or village hunting, can also make it possible to sustainably exploit these special protected areas which are wildlife zones that in certain countries of the sub-region constitute the last refuges of large wildlife.

For all these modes of improvement and use, knowledge and monitoring of the resource are primordial. Research, whether it is fundamental or applied, for development or for action, as discussed in the papers presented by Akokpe (these proceedings), Galat and Galat (these proceedings), Lebbie *et al.* (these proceedings), Sinsin (these proceedings), Toko and Sinsin (these proceedings), find a perfect place in the sustainable use of protected areas.

So, should we believe?

The protected areas of West Africa still constitute a unique reservoir of biodiversity. If wildlife has often declined greatly, habitat is in general conserved in a way that is quite satisfactory and would make it possible for wildlife to reconstitute rapidly when it can be assured of undisturbed conditions.

Several actors, each having their own strategies and objectives, are concerned by the sustainable improvement and use of protected areas and this can only be ensured by recourse to several different modes of improvement and use. As suggested by Honlonkou, it is the synergetic and equitable actions of several actors and the judicious combination of several modes of exploitation that can make it possible to sustainably improve and use the protected areas of West Africa and hence show that there is still a place for wildlife in West Africa in the XXIst century.

This resolutely optimistic speculation is also shared in several countries in West Africa where, in spite of the poor economic and social situation of national parks, continue to create protected areas. This is the case for example in Cameroun (Noupa, these proceedings) where we see that protected areas are increasing : in 2001, they represented 14.5 % of national territory as against 7 % in 1999, the objective being to classify 20 % of national territory; in Mali, where the government is creating protected areas in special ecosystems of the country (the National Park of Bafing) in the pre-forest zone and the future reserves of the Tamesna and the Adrar des Ifoghas in the pre-Saharan zone.

The creation of these new protected areas that are “second generation” should however follow a very different process from the one that prevailed after independence. Granting a large place to consultations, concertation and listening to the local residents who have the usufruct of the areas that will be *de facto* retracted from them (Noupa, these proceedings), it should guarantee for them a certain number of use rights regulated in all or a part of the future protected area following the example of what has been proposed in Senegal for the national bird park of the Djoudj (Usengumuremyi *et al.*, these proceedings).

Bibliographie

AGBENYO D., ce volume – « La réglementation, un outil de gestion des aires protégées mal maîtrisé : cas du Togo », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

AGOSSEVI J., ce volume – « Conservation des hippopotames dans les terroirs villageois. Les zones humides du Mono (Bénin) », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

AHOKPE E., ce volume – « Le centre écologique du projet d'aménagement des massifs forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari-Marou » résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

AROUNA O., SINSIN B., ce volume – « Exploitation des ressources biologiques et dynamique de la végétation dans la forêt classée de l'Alibori Supérieur au Bénin (secteur de l'arrondissement de Bagou) », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

BALLOUCHE A., BABA M. L. O., MOGUEDET G., ce volume – « Protection et gestion intégrée de zones humides sahéliennes de Mauritanie. Lacs d'Aleg et de Mâl (Brakna) », *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

BOURGEOT A., ce volume – « Démocratisation locale, gestion participative et anthropologie. Le cas de la réserve de l'Aïr-Ténéré (Niger) », *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

EGBOU P. B., MONGBO R. L., FLOQUET A., ce volume – « Communautés riveraines et gestion de la forêt marécageuse de Lokoly dans le Bas-Bénin », *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

DJENONTIN J. A., AMIDOU M., BACO N. M., ce volume – « Espaces pastoraux et environnement au nord-Bénin. Évolution des modes de gestion des ressources pastorales dans l'Alibori et le Borgou », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

FOURNIER A. SINSIN B. MENSAH G.A., 2007 – *Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ? Concilier conservation de la biodiversité et développement*, Paris, IRD, coll. Colloques et séminaires, CD-ROM

GALAT-LUONG A., GALAT G., ce volume – « Influence de l'anthropisation sur la répartition de la grande faune: la mangrove, un milieu refuge », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

HONLOUKOU A., ce volume – « Pauvreté, communauté et État : comprendre les enjeux stratégiques pour une meilleure gestion des aires protégées au Bénin », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

KIDJO F. C., SINADOUWIROU T., YEHOUEYOU-TESSI J., ce volume – « Chasse sportive au Bénin: quel bilan après dix années d'exercice (1990-2000) ? », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

KIEMA S., FOURNIER A., ce volume – « Utilisation de trois aires protégées par l'élevage extensif dans l'Ouest du Burkina Faso », *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

LEBBIE A., BARRIE A., FEIKA A., ce volume – « Integrating Rain Forest Research into Protected Areas Management: The Tiwai Island Wildlife Sanctuary Experience », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

MENA WA MENA. J.-B., ce volume – « La gestion participative des aires protégées en RDC: cas de l'ICCN », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

MISSIKPODE R., SINSIN B., ce volume – « Revenus monétaires fournis par l'exploitation de la forêt villageoise de Lokoli », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

NOUPA P., ce volume – « La participation des communautés riveraines à la gestion des ressources naturelles. La zone forestière du sud-est du Cameroun », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

TIEGA A., ce volume – « Priorities for Wetland biodiversity conservation in Africa », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

SINSIN B., ce volume – « Biomonitoring des habitats et des espèces menacées : une contribution de la recherche à l'interprétation des Aires Protégées », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

TOHINLO P., MONGBO R., FLOQUET A., ce volume – « Institutions locales et gestion des ressources naturelles: cas du complexe fluvio-lacustre d'Agonvè au Bénin », *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

TOKO IMOROU I., SINSIN B., ce volume – « Les phénomènes d'érosion et d'effondrement naturels des sols (« dongas ») du parc national du W et leur impact sur la régénération végétale », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

TONDOH J. E., MILLER V., ce volume – « Typologie des systèmes d'utilisation des terres et diagnostic pour une gestion durable dans la zone périphérique du Parc National de Taï, Côte-d'Ivoire », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

TOSSOU-COCOUC C., ce volume – « Le Fonds National de Lutte contre la désertification au secours des aires protégées au Bénin », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

USENGUMUREMYI J.-C., ce volume – « Impact du pâturage des animaux domestiques sur la végétation du Parc National des Oiseaux du Djoudj (Pnod) au Sénégal », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

WOROU N., SINSIN B., ce volume – « L'écotourisme en zone forestière: cas de la forêt classée de la Lama au Bénin », résumé, *in* FOURNIER A. SINSIN B., MENSAH G. A. (éd.)

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003,
organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD,
de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité
et développement

Éditeurs scientifiques
Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

Secrétariat et mise en forme du texte

Nathalie Claudé
Neza Penet
Anne Mouvet
Catherine Noll-Colletaz
Carole Marie

Traduction

Deborah Taylor

Reprise des illustrations

Christine Chauviat

Fabrication

Catherine Plasse

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Photo de couverture

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

Photo page 2 de couverture

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1634-9